

Municipalité de L'Ange-Gardien

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Nom de l'installation de distribution : Usine de filtration Boischatel

Numéro de l'installation de distribution : 13429261-07-01

Nombre de personnes desservies : 3761

Date de publication du bilan : 12 janvier 2016

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Municipalité de L'Ange-Gardien

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan

Nom : Stéphane Dompierre

Numéro de téléphone : 418-822-4500

Courriel : stephanedompierre@boischatel.net

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(article 11 et 12 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation N ^{bre} par mois x 12	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	104	104	0
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	104	104	0

Aucun dépassement de norme en 2016.

Précisions (si il y a lieu) concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Date du prélèvement :

Paramètre en cause :

Lieu de prélèvement :

Norme applicable :

Résultats obtenu :

Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation :

Municipalité de L'Ange-Gardien

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	1	1	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrite + nitrate	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	1	1	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0

Aucun dépassement de norme en 2016.

Précisions (si il y a lieu) concernant les dépassements de normes des substances inorganiques:

Date du prélèvement :

Paramètre en cause :

Lieu de prélèvement :

Norme applicable :

Résultats obtenu :

Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation :

Municipalité de L'Ange-Gardien

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(articles 21 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Aucun dépassement de norme en 2016.

Précisions (si il y a lieu) concernant les dépassements de normes sur la turbidité :

Date du prélèvement :

Paramètre en cause :

Lieu de prélèvement :

Norme applicable :

Résultats obtenu :

Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation :

Municipalité de L'Ange-Gardien

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 19 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	0	
Autres substances organiques	0	0	

Analyses des trihalométhanes réalisée sur l'eau distribuée

(articles 18 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels norme : moins de 80 µg/l
Trihalométhane Totaux	4	4	19

Aucun dépassement de norme sur les substance organiques et les trihalométhanes en 2016.

Précisions (si il y a lieu) concernant les dépassements de normes sur les substances organiques et les trihalométhanes

Date du prélèvement :

Paramètre en cause :

Lieu de prélèvement :

Norme applicable :

Résultats obtenu :

Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation :